

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DES MARCHES

Conformément à l'article 58 de la procédure d'achat et de passation des marchés de la filiale SPA.AADL. GEST-IMMO. L'Antenne Régionale Bouinan de la filiale SPA. AADL GEST-IMMO, porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **Appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N°08/DARB/SPA.AADL.GEST-IMMO/2025** relatif à l'acquisition des pièces de rechanges destinées au fonctionnement des ascenseurs des immeubles des sites AADL de L'antenne Régionale Bouinan repartis en TROIS (03) lots paru dans les quotidiens nationaux **EL MASAA ET L'HORIZON** le 03/11/2025, que l'attribution provisoire des lots se résume dans le tableau suivant :

N° Lot	Désignation	Attributaire provisoire du marché	Note technique /90	Montant de l'offre retenue TTC	Montant de l'offre retenue après correction TTC	Critère de choix de l'offre	Délai d'exécution
01	acquisition des pièces de rechange de la marque BLT	EURL BLT ASCENSEURS NIF :00243507308576735001	90	8 084 860.00 DA	8 084 860.00 DA	Offre unique	45 JOURS
02	acquisition des pièces de rechange de la marque SANEI	EURL BLT ASCENSEURS NIF :00243507308576735001	90	5 236 000.00 DA	5 236 000.00 DA	Offre unique	45 JOURS

AVIS D'INFRUCTUOSITE

Conformément à l'article 58 de la procédure d'achat et de passation des marchés de la filiale SPA.AADL. GEST-IMMO.

Antenne régionale Bouinande la filiale SPA.AADL. GEST-IMMO porte à la connaissance de l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à **Appel d'offre national ouvert avec exigence des capacités minimales N°08/DARB/SPA.AADL.GEST-IMMO/2025** relatif à l'acquisition des pièces de rechanges destinées au fonctionnement des ascenseurs des immeubles des sites AADL de L'antenne Régionale Bouinan repartis en TROIS (03) lots paru dans les quotidiens nationaux **EL MASAA ET L'HORIZON** le 03/11/2025, que le lot suivant déclaré infructueux comme suit :

- **Lot N° 03 : Acquisition des pièces de rechange de la marque XIZI.**

Les soumissionnaires désireux de prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres sont invités à se présenter au niveau du bureau des marchés sis à la direction d'antenne régionale Bouinan (CITE AADL DES 5000 LOGTS LES ROSIER BOUINAN BATIMENT N° 184 -BLIDA), dans les trois (03) jours qui suivent la date de la première parution de cet avis dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP et la presse électronique.

Les soumissionnaires qui contestent le choix opéré peuvent introduire un recours auprès de la commission des marchés sise à la direction générale cité 416 LOGTS AADL Bt F, Kouba - ALGER, dans les cinq (05) jours qui suivent la date de la première parution de l'avis d'attribution provisoire dans l'un des quotidiens nationaux ou dans le BOMOP et la presse électronique.

Si le cinquième (5ème) jours de recours coïncide avec un jour férié légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant

Le Chef d'Antenne Régionale Bouinan